



Quelle procédur dois-je fair pour obtenir le don d'apart

Par **karine**, le **08/09/2008** à **09:00**

ma voisine de 96 ans veus me fair don de son appart. à la londe les maures qu'elle solution serais la meilleur sachant que je suis au smic, je viens de me fair opéré d'une tumeur au cerveaux donc la meilleur solution serais de fair un viager ou me fair ajouter sur son testament? ou alors acheter à moindre cout! elle à fait un testament à sa niece et son neveu qui sont russe appartement et argent en russie, ceux ci sont russe. et veus me léguer son appart de la londe. elle n'a pas d'enfant ni jamais été marié. merci à vous

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008** à **14:30**

La procédure est à faire devant un notaire.

Par **Visiteur**, le **09/09/2008** à **18:05**

N'achetez pas à moindre coût, c'est risquer un redressement fiscal.
D'autre part, elle a 96 ans et un viageer à cet âge peut être remis en cause par le fisc et [fluo]induit de plus[/fluo] une rente très élevée à payer mensuellement.
La meilleure solution est donc le testament établi devant notaire.